



Opération :		PLU Raimbeaucourt	CR n°	9
Sujets abordés			Action	
			Date	Concerne
1	Q : Une question est posée concernant l'installation d'antennes relais en zones A et Ap. R : Les antennes-relais sont qualifiées d'équipements publics d'intérêt général. Le règlement de la zone A et son secteur Ap autorise les équipements et installations d'intérêt collectif.			
2	Q : il est observé que la zone A ne va pas jusqu'au bois de l'Abbaye. R : Effectivement, une zone tampon de 50 m a été matérialisée autour du bois afin de prendre en compte les prescriptions des documents supra-communaux.			
3	Observation : M COQUANT indique que le projet d'implantation de bâtiments industriels n'est plus d'actualité. En revanche, il serait souhaitable d'inclure la maison en zone urbaine. M COQUANT est invité à apporter une contribution lors de l'enquête publique.			
4	Q : Il est souhaité d'avoir plus d'information concernant l'ER 8. Il est craint que l'ouverture au public entraîne une augmentation de la fréquentation et notamment un risque d'augmentation des dépôts sauvages. R : L'ER8 est inscrit afin de renforcer le maillage doux. En tout état de cause le chemin ne sera pas praticable en voiture.			
5	Q : il est demandé si la parcelle 1158 est reclassée en zone Agricole alors que la zone est en constructible depuis 1976. R : Les efforts à réaliser en matière de préservation des terres agricoles et naturelles ont amené à revoir le projet de territoire au strict minimum et dans le respect du compte foncier du SCOT. Pour rappel, le PLU en vigueur affiche une ambition démographique de +12 % de la population alors que le PLU en cours affiche un maintien de la population. La commune invite l'exploitant à formuler une demande auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.			

*Sans observations écrites une semaine après diffusion, le présent compte-rendu est accepté.  
Il vaut convocation pour la prochaine réunion.*

<b>Prochaine réunion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ -</li> </ul>
<b>Ordre du jour /de la prochaine réunion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ -</li> </ul>